

dre impôt constituait une tyrannie injustifiable et ruinense.

Aujourd'hui on récolte ce qu'on a semé. La province de Québec voit ses voisins prendre les devants sur elle dans la voie de l'instruction publique, des améliorations et des progrès de toute sorte, et elle reste l'appée d'impuissance faute d'argent. Les ministres ne peuvent se rendre aux plus légitimes demandes parce qu'il n'y a pas d'argent. "Pas d'argent," c'est la réponse que l'on donne toujours et partout. Que l'on prenne garde ; cette réponse ne se trouve ordinairement que dans la bouche de ceux qui sont sur le bord de la banqueroute.

Il est grand temps de réagir ; de faire comprendre au peuple que si d'autres pays jouissent de services publics plus efficaces, comme par exemple, aux Etats-Unis, c'est qu'on y craint pas les impôts prélevés pour des fins utiles.

\*\*\*

Croit-on que ce bill sur l'instruction publique auquel nous faisions allusion en commençant, serait tombé aussi complètement dans l'oubli si, à côté des réformes administratives auxquelles il pourvoyait, il avait aussi créé un fonds additionnel de \$200,000 pour venir en aide aux écoles élémentaires ?

L'argent c'est ce qui manque surtout. L'hon. M. Marchand avait fait espérer qu'il donnerait cette augmentation de subvention, c'est pourquoi le peuple l'a acclamé. Aujourd'hui il répond qu'il n'y a pas d'argent. Cette difficulté était à prévoir ; mais il nous semble qu'il appartenait au Premier Ministre de trouver le moyen de faire disparaître l'obstacle.

\*\*\*

A propos de cette question de l'instruction publique nous n'avons guère jusqu'ici à féliciter le gouvernement sur la manière dont il a rempli son programme.

La création d'un bureau central d'examineurs pour les aspirants au brevet était une réforme décidée avant son arrivée au pouvoir.

Il en est une autre qui était décidée et que

l'on a pas osé mettre à exécution, et pourtant c'était l'une des plus urgentes comme des plus importantes. Nous voulons parler de la fixation d'un salaire minimum pour les pauvres institutrices et institutrices qui sont les esclaves des commissaires d'écoles ignorants.

Le gouvernement a cédé sur ce point devant les représentations de l'intelligente députation rurale. On nous assure même qu'un ministre du district de Québec aurait dit à ce propos :— "C'est vrai, nous sommes arriérés, mais que voulez-vous ? nos habitants ne veulent pas se taxer pour les écoles, c'est pas populaire."

Toujours la peur de l'impôt, de l'impopularité !

Imaginez-vous, maintenant, le portefeuille de l'instruction publique entre les mains d'un ministre de ce calibre-là.

Que nous sommes loin des Lafontaine !

LIBERAL.

## LES EXEMPTIONS

Parmi les nombreuses questions que la révision de la charte de la ville remet sur le tapis, celle des propriétés exemptes d'impôt est une des plus importantes, car l'augmentation de la propriété de mainmorte, comparée au développement général de la ville, a atteint un taux réellement alarmant.

Nous voilà avec \$37,000,000 d'immeubles non-imposables, soit près d'un cinquième de la valeur totale de la propriété foncière de la ville, et la proportion va toujours en augmentant.

Sous prétexte de tenir une école, une institution littéraire ou de bienfaisance quelconque, on se hâte de réclamer l'exemption pour des édifices qui sont en réalité employés à des fins purement commerciales. Il suffit de parcourir la liste des propriétés exemptes de taxes pour constater cet abus.

Mais les abus sont inhérents au système d'exemption et la grande opposition à la suppression de ce système viendra toujours du clergé et surtout des communautés religieuses.